

3M BATIMENT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 20 CITE DUPONT
75011 PARIS
SIREN 801 752 007

PROCES-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{ER} DECEMBRE 2025

1. Constatation de la réunion de toutes les parts sociales en une seule main

Monsieur Salah NASR associé unique déclare avoir acquis l'intégralité des cent (100) parts sociales composant le capital de la société, à la suite du rachat des parts de Monsieur Mohamed AMARH.

En conséquence, la société devient unipersonnelle.

2. Poursuite de la société sous forme d'EURL

L'associé unique décide la poursuite de l'activité sociale sous la forme d'une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL), sans modification de la nature de la personne morale.

3. Modification corrélative des statuts

Les statuts sont mis à jour afin de tenir compte du caractère unipersonnel de la société : mention SARL à associé unique, suppression des clauses liées à la pluralité des associés, mise à jour de la répartition du capital.

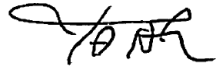
4. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour publication légale, dépôt au Guichet Unique – INPI et accomplissement de toutes formalités.

5. Clôture de la séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11H heure.

Fait à Paris le 1^{er} décembre 2025



Monsieur Salah NASR

L'Associé unique